

Réf: Dossier N° : 16613

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « MONKA INTERNATIONAL COTE D'IVOIRE » en abrégé
«MOICI »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ABATTA CITE DON MELLO, 11
BP 15 ABIDJAN 11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31 Août 2015, et enregistrés au CEPICI le 03 Septembre 2015, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « MONKA INTERNATIONAL COTE D'IVOIRE » en abrégé «MOICI ».

Objet: Exportation d'agro-alimentaires exotiques, importation des petits matériels de construction et de quincaillerie. Et pour la réalisation de l'objet social: l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l' associé unique.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ABATTA CITE DON MELLO, 11 BP 15 ABIDJAN 11

GERANT: Monsieur SERIGBA VINCENT.

RCCM: n°CI-ABJ-2015-B-20774 du 03/09/2015 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7641 du 03/09/2015

Pour Avis

Le CEPICI

